

visité les Etats-Unis, mais je dirai qu'aujourd'hui, mon cœur a été réjoui et rempli d'une satisfaction infinie, lorsque j'ai entendu dans les hautes et basses classes de la société, depuis le président des Etats-Unis jusqu'au plus simple citoyen et même les femmes, exprimer une satisfaction si enthousiaste, si complète et si absolue pour ce que le Canada a accompli dans cette guerre. Je constate que les sacrifices et l'héroïsme splendide dont les Canadiens ont fait preuve dans cette guerre, ont cimenté notre union avec les Etats-Unis, comme ils ont uni tous les peuples des pays alliés. En sommes-nous bien dignes? Quelques-uns d'entre nous sont allés se battre et sont morts; d'autres sont revenus blessés; d'autres continueront la bataille et nous reviennent sans avoir eu d'accidents. Mais il y a dans le pays un plus grands nombre de gens qui ne se rendent pas compte des sacrifices et des fardeaux que comporte cette guerre. Nous devons en porter notre part en économisant et en produisant ce qui est bon et nécessaire dans les circonstances actuelles.

Je ne dirai pas ce que le Gouvernement fera sous ce rapport. Mon honorable ami (M. Devlin) n'a pas été le premier à appeler notre attention sur la question. Le pays en général y songe. L'attention du Gouvernement a été appelée déjà, et dans le moment les ministres font de la question une étude très sérieuse.

Ce qui arrivera, nous le verrons à mesure que se dérouleront les événements, mais, quant à moi, je m'en tiens aux raisons que j'ai fait valoir. Elles sont justes, elles sont bonnes, et elles prévaudront dans le pays. Mon honorable ami ne désire plus, je suppose, que la Chambre lève sa séance?

M. DEVLIN: Non, je suis satisfait, et je retire ma motion.

(La motion est retirée.)

GRAINS DE SEMENCE POUR L'EST DU CANADA.

M. GAUVREAU: L'honorable ministre de l'Agriculture est-il prêt à me donner la réponse promise hier par le solliciteur général?

L'hon. M. BURRELL (ministre de l'Agriculture): Mon attention a été appelée hier sur les remarques de l'honorable député de Témiscouata (M. Gauvreau) qui a cité un passage de "l'Événement" relatif à la distribution des grains dans la province de Québec et, de façon générale, dans les régions de l'Est. Le solliciteur général me paraît avoir répondu suffisamment aux as-

sertions de ce journal; mais la Chambre et mon honorable ami me pardonneront d'ajouter un peu aux renseignements déjà fournis.

Cet article de l'"Événement" a dit vrai en substance. Vers le mois d'octobre dernier, les recherches de l'administration nous ont fait croire qu'il y aurait dans l'Ouest canadien une très grande rareté de grains de semence de choix, en partie par suite de la rouille qui a exercé de grands ravages dans l'Ouest et par suite aussi d'une demande des qualités supérieures tellement considérable que l'on a cru à de fortes consignations aux Etats-Unis. C'est pourquoi le conseil a, le 7 octobre, rendu un décret autorisant l'établissement d'une commission qui achèterait les grains de semence, en déterminerait la qualité, en ferait faire le nettoyage et les vendrait au prix coûtant aux cultivateurs et aux municipalités. Notre intention était d'en fournir d'abord à ces dernières, par le motif qu'il y avait dans l'Ouest une trentaine de municipalités qui, selon que nos recherches nous l'avaient dévoilé, allaient se trouver presque absolument dépourvues de grains de semence non avariés. A la suite de ce décret la commission fut instituée et l'on se mit à la besogne. La vente des grains ne devait pas se limiter à l'Ouest, quoique notre intention eût été de pourvoir d'abord aux besoins de cette région. L'Est devait participer à cet avantage, et il y a été fait quelques expéditions de grains de semence.

Nous avons un peu plus tard prévu un malheureux état de choses relativement à l'avoine et à l'orge, à cause des gelées qui, dans certaines régions, avaient fait tort à la récolte de ces céréales, et nous avions des renseignements qui nous faisaient croire que l'Ontario et d'autres provinces de l'Est pourraient manquer d'avoine pour les semailles. Un autre décret fut en conséquence rendu au mois de décembre étendant les pouvoirs de la commission et lui permettant d'agir à l'égard de l'avoine et de l'orge, à peu près comme à l'égard du blé. En février, et jusqu'au 10 mars, nous avons fait savoir au public, aux banques et aux principaux marchands de grains des provinces de l'Est que, si on le demandait, on pourrait obtenir de l'avoine, de l'orge et, dans une certaine mesure, du blé par lots d'un wagon. Plus tard, il nous est venu des demandes de la province de Québec, mais à une époque où il était impossible de rien faire venir de l'Ouest. Nous avons pu cependant, par l'entremise d'agents du ministère, découvrir où il se trouvait des grains de semence, dans les éleveurs et